

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION DEPARTEMENT DE LA
GUADELOUPE

RÉGIE ASSAINISSEMENT
NORD CARAÏBES
RéNoC-Assainissement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 21 SEPTEMBRE 2017
MEMBRES EN EXERCICE : 12
MEMBRES PRESENTS : 09

DATE DE LA CONVOCATION : 14 SEPTEMBRE 2017

DÉLIBÉRATION N° CA-ASS-2017-38

OBJET : Approbation du transfert des marchés du SIAEAG vers
RéNoC-Assainissement

affichée le

L'an deux mille dix-sept, vingt et un septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement, légalement convoqué le quatorze septembre deux mille dix-sept, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Rénalt SIOUMANDAN ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunières		X	
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M ^{me} CARDOVILLE Prisca	X		
M. CHATEAUBON Jean-Claude	X		
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn	X		
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph	X		
M ^{me} OBERTAN Pamela		X	
M. REINETTE Pierre		Excusé	
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M ^{me} TRABON-SINAPAH Line	X		

COURRIER ARRIVÉ LE
3 0 OCT. 2017
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

RENDUE EXECUTOIRE,
LE


Le Président

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Rénalt SIOUMANDAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS 2016-09/042 du SIAEAG, en date du 15 septembre 2016, portant approbation de la création de la régie « Assainissement » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'assainissement sur le territoire du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Assainissement ;

Vu la délibération n°CA-ASS-2017-06 en date du 24 mars 2017 portant modification des statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement ;

Vu la délibération n°CS 2017-04/037 du SIAEAG portant approbation de la modification des statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes ;



Vu la délibération n°CA-ASS-2017-36 en date du 21 septembre 2017 portant régularisation des statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes,

Vu les statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement ;

Vu la délibération n°CS 2017-08/068 du SIAEAG, en date du 24 août 2017, portant approbation du transfert des biens nécessaires à l'exercice de la compétence « Assainissement » de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT) suite à son intégration au SIAEAG ;

Vu la délibération n°CS 2017-08/069 du SIAEAG, en date du 24 août 2017, portant affectation des biens transférés par la CANGT au SIAEAG au profit de RéNoC-Assainissement ;

Vu la délibération n°CA-ASS-2017-35 en date du 21 septembre 2017 portant approbation de l'affectation des biens nécessaires au service d'assainissement de RéNoC-Assainissement ;

Vu la délibération n°CS 2017-08/075 du SIAEAG, en date du 24 août 2017, portant approbation du transfert par le SIAEAG à RéNoC-Assainissement des contrats divers relatifs aux travaux dont la CANGT assurait la maîtrise d'ouvrage et la conduite d'opérations ;

CONSIDERANT que dans le cadre du transfert de la compétence « Assainissement » de la CANGT vers le SIAEAG et avec la gestion des investissements confiée à RéNoC-Assainissement par le SIAEAG, plusieurs opérations d'investissements initiées par la CANGT ou les maîtres d'ouvrages précédents ont été transmises pour gestion à RéNoC-Assainissement ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'affectation des biens du SIAEAG vers RéNoC-Assainissement, les biens restent propriété de la collectivité de rattachement mais leur jouissance est transférée à RéNoC-Assainissement, avec les droits et obligations qui s'y rattachent, notamment la maîtrise d'ouvrage des travaux de gros entretien et de renouvellement ;

CONSIDERANT que la gestion des marchés et contrats en cours sur ces biens transférés revient à RéNoC-Assainissement ;

CONSIDERANT que le Conseil Syndical du SIAEAG, en sa séance du 24 août 2017, a approuvé à l'unanimité le transfert de ces contrats ;

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des votants et deux (2) abstentions (Madame TRABON-SINAPAH et Monsieur DAVILA) ;

DECIDE

ARTICLE 1: D'APPROUVER le transfert des marchés et contrats en cours du SIAEAG vers RéNoC-Assainissement présentés dans le tableau ci-après :

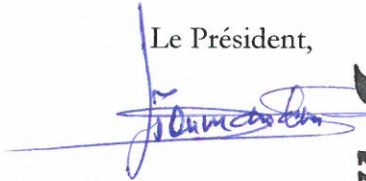

Titulaire	Objet	Type
SEMSAMAR	Construction de la STEP de Port-Louis et ouvrages de transfert des effluents	Contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée
	Construction de la STEP du Moule et ouvrages de transfert des effluents	Contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée
	Etude et construction de la STEP de Petit-Canal	Contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée
SEMAG	Construction de la STEP de Morne-à-l'Eau	Contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée
COTRAM Assainissement	Construction de la station de traitement des eaux usées par filtres plantés de végétaux des Mangles à Petit-Canal	Convention de partenariat dans le cadre ATTENTIVE
Maître Gérard PLUMASSEAU	Assistance et conseil juridique pour la gestion des contentieux liés à la construction de la STEP de Port-Louis.	Convention
ONEMA AFB	Convention d'aide financière aux investissements pour la construction du système d'assainissement collectif du centre-bourg de Petit-Canal	Convention

ARTICLE 2: D'AUTORISER le Directeur de RéNoC-Assainissement à mettre en place les avenants afférents au changement de maîtrise d'ouvrage et à la gestion des subventions, ainsi que toutes les modalités d'exécution de ces contrats ;

ARTICLE 3: Le Président et le Directeur de RéNoC-Assainissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.
Au registre sont les signatures.*

Fait et délibéré en séance à Morne-à-l'Eau, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président,


Régies Nord Caraïbes
RéNoC-Assainissement
 Rue du Docteur CHOVIÑO
 Espérance
 97111 MORNE-À-L'EAU
 Tél.: 05 90 24 83 56
 Siret : 824 342 265 00017

Rénalt SIOUMANDAN

